

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## CPPF : la campagne 2023-2024 des ARS est lancée

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

LA Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'État (CPPF) a tenu, vendredi dernier, une réunion de travail avec les directeurs centraux des ressources humaines (DCRH) et les directeurs provinciaux des ressources humaines (DPRH) des agents de l'État.

But de cette rencontre, impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le processus d'attribution des allocations de rentrée scolaire (ARS). À cet effet, le secrétaire général adjoint du ministère du Budget et des Comptes publics, Roland Mboumba, a procédé au lancement de la campagne de l'ARS pour l'année scolaire 2023-2024.

Dans les faits, il s'agit avant tout de mettre en œuvre une syner-

gie au sein de l'ensemble des administrations concernées et d'inviter chaque bénéficiaire à se conformer aux critères d'éligibilité prévus par la réglementation en vigueur. "Nous sommes aujourd'hui obligés de solliciter les DCRH et les DPRH pour que l'information que nous avons donnée ce matin puisse être relayée auprès des agents, en espérant, pour l'édition 2023-2024, qu'on ait moins de rejets", a souligné le directeur des pensions familiales et sociales, Éric Epie. Concernant les critères d'éligibilité, le SGA du ministère a précisé que "ce sont des enfants qui ont 3 ans minimum et 16 ans maximum, 16 ans à la date d'anniversaire. De plus, il faudrait que ce soit des enfants qui sont scolarisés. Ce sont ceux-là qui sont éligibles. Il y a des dispositions qui sont prévues notamment, et qui permettent à la CPPF d'exercer ses contrôles

à partir du certificat de scolarité contresigné par les chefs d'établissements auprès desquels les enfants apprennent", a-t-il indiqué.

Pour rappel, l'allocation scolaire est versée chaque année aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 3 à 16 ans, enrôlé à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). Cette allocation, qui est fixée à 62 500 FCFA par enfant et par an, est versée du 25 septembre au 25 décembre de chaque rentrée scolaire.



Photo: HNM

La CPPF lance sa nouvelle campagne.

## Santé : une femme sous dialyse peut-elle enfanter ?

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

ATTEINTE d'une insuffisance rénale chronique, Évelyne, 30 ans, est sous traitement de suppléance (hémodialyse) depuis bientôt deux ans. Sauf qu'au fil des jours, sa peur de ne pouvoir plus être mère augmente et le désespoir à ce sujet la gagne de plus en plus. Une femme sous dialyse peut-elle, malgré tout, donner naissance à un enfant ?



Photo: DR/L'Union

À cette question, Dr Arthur Kanganga Ekomy, médecin néphrologue, répond par l'affirmative. "Même soumise à des séances de dialyse régulières, toute femme peut enfanter", assure-t-il. Il y a, cependant, quelques conditions. "Cela veut dire qu'au lieu de subir ses séances de dialyse trois fois par semaine, on va être amené à augmenter la dose de séances d'hémodialyse pour permettre au fœtus d'être viable et de naître avec un poids normal",

**Une femme en attente d'un enfant.**

mentionne Dr Kanganga Ekomy. Beaucoup de personnes pensent qu'un(e) dialysé(e) n'a plus d'espoir à nourrir pour la vie. Ce qui est totalement erroné, affirme le spécialiste. Avec une bonne hygiène de vie, une bonne santé et, surtout, un bon entourage familial, amical, sentimental, etc., un patient sous dialyse peut encore vivre 15, 20 ans. voire plus.



### COMMUNIQUE

La Société Nationale Immobilière (SNI) invite les personnes ci-après à se présenter, dans l'intervalle de quatorze (14) jours, dès parution du présent communiqué, à son siège social sis à Likouala ou à l'Antenne de Port-Genil sise à la cité Satom pour affaires les concernant.

Il s'agit de :

MOUSSAVOU Francine  
BOULINGUI Ali Janvier ben  
BAYE Joseph  
MIKANG Pierre Marie  
MASSOBIDIA Aymera née AMPOUMET  
MAGANGA Alain Zoël  
MBOUMBA Louis  
MBA ONDO Brice Stany  
MOUNGUENGUI Edmond  
MOUYAMA Stéphanie  
MOURAMBA Pierre  
NDELO Ernest

NDOMBI BOULINGUI Michel Lucrèce  
NGOMBI PAMBO Philippe  
NZE NYINZE épouse KOUYI Michelle Audrey  
NZATSI MBONGO Severin  
RABENKOGO Emilienne  
SIMIRA Joachim  
YOUKOU YOUKOU PITTI Lionel  
MOUNDANGA Louis Cyriaque  
Succession KOUNBA BAYER Wenceslas  
Succession MAKAKA Bruno  
Succession MABICKA Mathieu  
Succession NSOUAMI-NSOUAMI Lézin A.

Le présent communiqué tient lieu de convocation.

Le Directeur Général  
  
Hermann KAMONOMO



Société Anonyme au capital de 1 355 000 000 FCFA  
Siège Social : BP515 - Libreville, GABON - Tél. : (241) 011 76 05 61 - 011 76 05 92 - Fax : (241) 011 74 76 00 - R.C.-C.M. n° 2001801210  
Statistique n° 90180 R - E-mail : snigabon@sniga - Site web : www.snigabon.ga